

Flash Info 13 – 07/12/2011 – Coefficients de fermage 2011: accord

Coefficients de fermage 2011-2013

ACCORD SUR LES COEFFICIENTS DE FERMAGE 2011 – 2012 - 2013

A l'issue d'une cinquième réunion de négociation, aussi longue et serrée que les précédentes, les commissions provinciales ont réussi à s'accorder sur les coefficients de fermages qui s'appliquent aux années 2011, 2012 et 2013.

Le résultat de ces longues transactions rejoint, à peu de choses près, la proposition de l'Administration que nous vous recommandions d'appliquer suite au blocage du 4^e tour de négociations.

Si nous sommes soulagés de sortir d'un vide juridique préjudiciable aux rapports entre preneurs et bailleurs, nos objectifs sont très loin d'être atteints : l'augmentation obtenue est souvent inférieure à l'index et ne fait que limiter l'érosion de la situation des bailleurs.

Surtout, elle ne constitue pas le geste fort attendu des preneurs démontrant leur volonté de préserver la pérennité du marché locatif.

NTF tient à signaler l'apport de l'Administration dans la gestion de ce dossier et le travail décisif qu'elle a déployé pour aboutir à une décision qui - et cela mérite d'être souligné - a été validée par un consensus unanime.

NTF tient également à remercier chaleureusement, en votre nom à tous, les représentants des bailleurs pour leur engagement, leur disponibilité et leur endurance.

COEFFICIENTS DE FERMAGE 2011 – 2012 – 2013 : perdu et gagné

PERDU

Perdue, l'occasion pour les preneurs de quitter nettement la politique du « au jour le jour » qui mène à une lente euthanasie du marché locatif. Nous sommes loin de la lucidité et de la vue à long terme des preneurs du nord du pays.

Perdue, l'opportunité de permettre aux jeunes candidats à la reprise d'exploitations de trouver auprès des bailleurs (familiaux ou étrangers) un partenariat financier stable sécurisant leur plan de carrière.

Perdue, l'occasion pour le bailleur de voir limitée significativement l'érosion de sa situation dans le carcan contraignant et dissuasif de la Loi sur le Bail à Ferme.

Mais ce n'est que partie remise.

GAGNE

Gagnée, la démonstration faite par les représentants des bailleurs, que le bon sens et la ténacité permettent d'aboutir.

Gagnée, l'émergence d'une prise de conscience : les propriétaires ruraux sont des acteurs du milieu rural, des partenaires fiables, de parole. Ils sont fermement déterminés à défendre leurs droits dans le respect de chacun et la recherche du consensus. NTF se veut fédérateur de cette énergie.

Gagnée, la démonstration que le cadre légal actuel est à bout de souffle. Sans l'énorme effort de compréhension mutuelle des deux parties et la médiation de l'Administration, jamais un accord ne serait intervenu. A l'aube de la régionalisation de ces compétences, NTF s'attachera à faire évoluer la réglementation déterminant les fermages ainsi que la Loi.

Et le travail à faire est colossal.

- **Coefficients de fermage officiels 2011 – 2012 – 2013 : tableau en annexe.**

**NTF reste à votre service pour informations et assistance
dans vos démarches administratives.**